

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUILLET 2026
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN

La réunion a débuté le 1^{er} juillet 2026 à 19h30 sous la présidence du Maire, M. DUSACQ Maxime.

Membres présents :

Mmes, MM DEFERT Marie-Annick, DUSACQ Maxime, EL MOKRETAR Marouane, GÉRARD Michel, GUILLAUMET Dominique, JEANTOT Jérôme, KERCKHOFFS Marie-Line, LEBOUDEC Patricia, MAILLAT Jean-Marie, NOIROT Sylvette, PLENAT Sébastien, VERRYDT Laurent.

Membres absents représentés :

Mme BATILLAT Céline	Pouvoir donné à M MAILLAT Jean-Marie
Mme MALORTIE Karine	Pouvoir donné à M EL MOKRETAR Marouane
Mme MULLER Betty	Pouvoir donné à M DUSACQ Maxime
Mme NARCY Fabienne	Pouvoir donné à Mme NOIROT Sylvette

Membres absents :

Mme, MM FOUREUR Gaylord, GALLAND Delphine, SANTILLY Cédric.

Secrétaire de séance : Monsieur JEANTOT Jérôme

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation des procès verbaux des deux séances précédentes
- 2026_09_01 - Contrôle coordonné de la chambre régionale des comptes
- 2026_09_02 - Confirmation d'adhésion au service commun ADS 2026 2032
- 2026_09_03 - Confirmation d'adhésion au service commun des gardes champêtres 2026 2032
- 2026_09_04 - Convention d'adhésion au service commun conseil en énergie partagé 2026 2032
- 2026_09_05 - Convention d'adhésion au service « capture et gestion de la fourrière animale » 2026 2032
- 2026_09_06 - Conclusion d'une convention pour la mise en place du réseau LoRa
- 2026_09_07 - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
- 2026_09_08 - Création d'un poste de rédacteur territorial
- 2026_09_09 - DBM subvention exceptionnelle Maud SORG GAULON
- 2026_09_10 - Approbation du marché des assurances
- Questions diverses
- **Approbation des procès-verbaux des deux séances précédentes**

14 voix pour

2 abstentions : Monsieur JEANTOT Jérôme, Madame KERCKHOFFS Marie-Line

2026_09_01 - Contrôle coordonné de la chambre régionale des comptes

RAPPORTEUR M. Le Maire

M. le Maire rapporte au conseil que la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est a procédé, dans le cadre d'une enquête nationale sur les dépenses de personnel, au contrôle de douze collectivités et établissements publics de l'agglomération troyenne. Ces contrôles ont porté sur les exercices 2019 à 2024.

La Chambre a transmis à M. le Maire, le 6 mai 2026, son rapport d'observations définitives, qui retrace l'intégralité des observations résultant de ce contrôle

Ce rapport est communiqué au Conseil, qui en prend connaissance et est appelé à en débattre.

16 voix pour

2026_09_02 - Confirmation d'adhésion au service commun ADS 2026 2032

RAPPORTEUR M. M. GÉRARD

M. M. GÉRARD rappelle que TCM, par une délibération du 29 mai 2015, a décidé de créer un service commun «Autorisation des Droits des Sols» (ADS) en application des articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l'urbanisme. Ce service a pour objet d'offrir une expertise en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'ensemble des communes de l'agglomération volontaires.

Il précise que les projets de décisions rendus par ce service ne sont pas contraignants pour la commune, le Maire étant autorité compétente et responsable en la matière.

Il précise également que la cotisation annuelle versée par les communes adhérentes comprend :

- Une part fixe correspondant à 0,25 €/habitant pour l'année 2026
- Une part variable fonction des prestations commandées par la Commune. Cette part est donnée pour chacun des types de dossier traité par le service ADS

Il fait observer que les tarifs proposés pour 2026 sont identiques à ceux de 2025 et que deux nouvelles prestations sont proposées :

- Déclarations préalable Enseignes/Publicités
- Autorisation de travaux ERP

M. GÉRARD rappelle que La Commune est adhérente depuis le **1^{er} juillet 2015** et souhaite poursuivre son adhésion. TCM ayant actualisé les conditions de fonctionnement du service commun « ADS », une nouvelle convention d'adhésion donnée en annexe a été élaborée qui doit être approuvée par le conseil.

M. GÉRARD précise que le service urbanisme de la commune instruit quelques dossiers lorsqu'il en a la compétence comme par exemple les déclarations préalables de travaux (53), quelques permis de construire (1), les permis de démolir (2), les certificats d'urbanisme opérationnel. 56 dossiers ont été instruits par la commune en 2025 correspondant à une économie de 10 939 €. 11 dossiers ont été instruit par le service ADS, pour un coût de 2552 €.

16 voix pour

2026_09_03 - Confirmation d'adhésion au service commun des gardes champêtres 2026 2032

RAPPORTEUR M. Le Maire

M. le Maire rappelle que le conseil a approuvé récemment l'adhésion de la commune à ce service commun et que 45 sur 69 communes de TCM ont fait de même. Le coût pour la commune s'élève à 1€/habitant.

M. le Maire précise les gardes champêtres sont actuellement au nombre de 5 et que les effectifs sont susceptibles d'augmenter. Ils peuvent intervenir dans la commune à la demande de la municipalité ou pour des actions.

Il précise également que les gardes champêtres sont agents de police judiciaire adjoints, agréés par le procureur et assermentés par le Juge judiciaire. Globalement ils ont pour missions d'assurer le bon ordre, de préserver la tranquillité publique, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques, la sécurité des administrés sur le territoire de la commune. Ils exercent également des prérogatives en matière de police de l'environnement, d'infractions au Code de la route, de contraventions aux arrêtés du Maire et en matière funéraire.

Un débat s'instaure sur ce qui pourrait leur être demandé :

- respect de la réglementation : stationnement illégal, voitures ventouses, dépôts sauvages, taille des haies, affichage illégal, contrôle des vitesses (ils devraient être dotés dans l'avenir de radar) ;
- fluidifier la circulation au voisinage de l'école lors des rentrées ou sorties,
- rassurer les habitants lors des cambriolages,.

Certains membres du conseil estiment qu'il serait nécessaire de mieux informer les germinois sur les activités et les prérogatives des gardes champêtres.

Il est donc demandé au conseil d'approuver la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Gardes Champêtres » pour la période 2026-2032.

16 voix pour

2026_09_04 - Convention d'adhésion au service commun conseil en énergie partagé 2026 2032

RAPPORTEUR M. J.M. MAILLAT

M. J.M. MAILLAT rappelle que la commune adhère à ce service depuis sa création par TCM en 2012. Son objectif est d'accompagner les communes dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques

Ce service est susceptible de réaliser, pour le compte des communes membres, tout ou partie des missions suivantes :

- Identifier les leviers d'actions prioritaires du patrimoine communal existant (bâtiments, éclairage public, eau, etc.) ;
- Établir des diagnostics énergétiques avec préconisations ;
- Mission de suivi des mesures de maîtrise énergétique mises en place par la Commune ;
- Mission d'assistance technique.

M. J.M. MAILLAT précise que les conseils de ce service sont extrêmement précieux et leurs mises en œuvre ont permis de réaliser des économies substantielles.

La convention d'adhésion à ce service, approuvée par le conseil communautaire et annexée à cette délibération, précise les éléments suivants :

- Modalités d'adhésion et de retrait du service commun ;
- Missions du service commun ;
- Modalités de facturation de la part de la communauté d'agglomération ;
- Partage des responsabilités de chacune des parties dans le cadre du fonctionnement du service commun.

Le montant de la participation financière annuelle de la commune est égal à 1, 08 € par habitant pour l'année 2026 (le nombre d'habitants étant celui donné par l'INSEE).

La convention annexée se substituera à celle précédemment conclue avec TCM à compter de sa signature par les deux parties.

Il est demandé au conseil d'approuver la nouvelle convention d'adhésion au service commun « Conseil en énergie partagé » pour la période 2026-2032.

16 voix pour

2026_09_05 - Convention d'adhésion au service commun capture et gestion de la fourrière animale 2026 2032

RAPPORTEUR M. Le Maire

M. le Maire rappelle que la commune a adhéré par convention à compter du 18/12/2023 au service commun de capture et gestion des animaux errants (chiens et des chats) mis en place par TCM. Il précise que les chiens errants capturés par la fourrière sont dans la plupart des cas identifiés et rendus à leurs propriétaires auprès de qui un titre de recette est alors émis. Les propriétaires des chats errants ne sont quasiment jamais identifiés. La charge financière reposait donc dans ce cas entièrement sur TCM. TCM a donc fait évoluer sa politique de gestion de la fourrière en décidant courant 2024 de ne plus gérer les chats errants. Pour ce qui concerne les chiens errants TCM applique depuis 2025, au-delà du délai légal de garde de 8 jours, un forfait aux communes de 20,50 € par jour supplémentaire de garde, jusqu'à ce que le chien ait pu être placé à l'adoption auprès de la SPA ou d'une autre association déclarée.

Le marché public de gestion de la fourrière animale gérée par TCM est attribué à la Fourrière de Massonville, pour une durée de deux ans. Il peut être reconduit pour une nouvelle période de deux ans à compter du 1er janvier 2027.

L'agglomération propose aujourd'hui de signer une nouvelle convention dont le contenu a été actualisé, valable pour la période 2026-2032 pour les communes qui souhaitent adhérer à ce service commun, et pour la période 2027-2032 pour les communes déjà adhérentes. A son échéance, soit le 31 décembre 2032, la convention pourra être tacitement reconduite pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2033. En cas de nouvelles dispositions tarifaires décidées par l'agglomération, il est convenu qu'elles seront communiquées par transmission d'une décision tarifaire écrite à la commune de SAINT GERMAIN.

M. Le Maire précise que le coût de l'adhésion à ce service est de 1,08 €/habitant

Il est donc proposé au conseil d'approuver la convention d'adhésion au service commun de capture et fourrière des chiens errants pour un effet au 1er janvier 2027, pour une durée d'un an, reconductible tacitement, jusqu'au 31 décembre 2032, avec éventuellement une reconduction d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2033, et dans les conditions tarifaires rappelées à la présente délibération.

16 voix pour

2026_09_06 - Conclusion d'une convention pour la mise en place du réseau LoRa

RAPPORTEUR M. J.M. MAILLAT

M. J.M. MAILLAT rapporte au conseil que dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, le Département de l'Aube a approuvé la mise en place du réseau LoRAube sur le territoire aubois, projet porté par le Département de l'Aube.

La mise en œuvre de ce réseau nécessite le déploiement d'antennes qui seraient reliées à un serveur informatique. Le maillage ainsi constitué permettrait à différents capteurs (ou objets connectés) de communiquer des données sur ce serveur. Une fois stockées, ces informations seraient mises à disposition des structures ayant installé les objets connectés (compteurs d'eau par exemple).

Le Département de l'Aube a sollicité la Commune afin d'installer une antenne ainsi que les équipements électroniques nécessaires sur le Centre culturel.

Il est donc demandé au conseil d'accepter la convention de mise à disposition au profit du Département de l'Aube pour la durée de vie de l'installation, à effet de la date de signature de la convention, à titre gracieux en ce compris la consommation électrique, et ce en raison du caractère d'intérêt général des missions exercées par le Département de l'Aube.

16 voix pour

2026_09_07 - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

RAPPORTEUR M. Le Maire

M. le Maire rapporte au conseil qu'un agent a réussi un examen lui permettant d'avoir un poste **d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe**.

Il propose donc, l'agent donnant toute satisfaction, de créer un poste de cette nature, à compter du 1^{er} août 2026, pour permettre à cet agent d'y être candidat et de supprimer le poste qu'il occupe actuellement.

16 voix pour

2026_09_08 - Création d'un poste de rédacteur territorial

RAPPORTEUR M. Le Maire

M. le Maire rapporte au conseil qu'un agent de catégorie C, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, vient d'avoir une promotion interne et devient rédacteur territorial, agent de catégorie B.

M. le Maire estime que cette promotion est tout à fait justifiée car cet agent exerce déjà des missions bien supérieures à celle de son grade et de plus donne entière satisfaction.

Il propose donc au conseil :

- la création d'un emploi de catégorie B, au grade de rédacteur territorial, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.
- la suppression d'un emploi de catégorie C, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet à compter de cette même date.

16 voix pour

2026_09_09 - DBM subvention exceptionnelle Maud SORG GAULON

RAPPORTEUR Mme P. LEBOUDEC

Mme P. LEBOUDEC rapporte au conseil que Maud SORG-GAULON, sportive de haut niveau, âgée de 18 ans, germinoise depuis plus de 7 ans, fait une demande de subvention à la commune.

Licenciée au club « BMX Roller Skate de Troyes » (BRST), Maud SORG-GAULON a atteint un niveau exceptionnel, avec des titres de championne Grand Est en 2021 et 2022, une 14^{ème} place mondiale en 2022 dans sa catégorie, et une sélection pour les championnats de France, d'Europe (Besançon, 2023) et du Monde (Glasgow, 2023) ; finale en coupe de France saison 2025-2026 ; Ce week-end elle a représenté la France au championnat d'Europe.

Ses ambitions, en particulier maintien en équipe nationale, participation aux compétitions internationales, etc. justifient un soutien communal.

Mme P. LEBOUDEC rappelle qu'en 2023, la commune lui avait attribué une subvention de 600 €, elle propose qu'une subvention d'un montant équivalent lui soit à nouveau attribuée.

M. le Maire précise que l'attribution de cette subvention nécessite une DBM en fonctionnement :

- Ouverture de crédit en dépense au chapitre 65, compte 65748 pour 600€
- Réduction de crédits en dépense au chapitre 011 compte 61524 pour 600€.

Il est donc proposé au conseil

- d'attribuer une subvention de 600 € à Maud SORG-GAULON
- de procéder aux virements de crédits sur le Budget Principal comme indiqués ci- dessus

16 voix pour

2026_09_10 - Approbation du marché des assurances

RAPPORTEUR M. Le Maire

M. le Maire rappelle que le marché « assurance » arrive à échéance le 31 décembre 2026 et qu'une nouvelle consultation a été lancée par la commune le 29 avril 2026 pour une remise des offres fixée au 12 juin 2026. Cette consultation s'est faite par lots séparés sous la forme d'une procédure adaptée

Les lots sont les suivants :

- lot N°1 : Assurance Responsabilité civile et risques annexes
- lot N°2 : Assurance Protection fonctionnelle
- lot N°3 : Assurance Flotte automobile
- lot N°4 : Assurance Dommage aux biens et risques annexes
- lot n°5 : Garantie des cyber risques
- lot N°6 : Assurance Risques statutaires du personnel de la fonction publique

Les marchés seront conclus pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031.

Six entreprises ont fait acte de candidature et ont proposé une offre :

- Sarre et Moselle : lot 2 ;
- Aura Courtage (Stoick) : lot 5 ;
- Groupama Nord Est : lots 3, 4 et 6 ;
- Cabinet Yvelin SAS LLOYD's INSURANCE : lot 6 ;
- SMACL Assurances : lots 1,2,3,4 ;
- PARIS NORD ASSURANCES SERVICES : lot 1.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 26 juin 2026 propose, après présentation du rapport d'analyse des offres réalisée par la société Cap Service Public chargée de l'assistance à maîtrise d'œuvre, de retenir les prestataires suivants :

SOCIÉTÉ	Pour les LOTS
SMACL ASSURANCES	1,2,3
GROUPAMA	4
AURA COURTAGES POUR (STOICK)	5

et de classer sans suite le lot 6.

En effet pour le lot n°6, le centre de gestion prend une assurance pour l'ensemble des agents gérés par le centre, à des conditions plus avantageuses que celles que peut avoir la commune 7,89 % de la masse salariale avec le centre de gestion au lieu de 11% en passant par la commune. **M. le Maire** précise qu'il sera nécessaire de passer une convention avec le centre de gestion.

Il est proposé au conseil :

- d'approuver le rapport de la CAO.
- d'autoriser M. le Maire à signer chaque marché avec les candidats dont les offres ont été retenues par la CAO sous réserve de la production des attestations fiscales et sociales.

16 voix pour

Questions diverses

Informations diverses

1. Réunion publique

M. le Maire fait un bref compte rendu de la réunion publique qui s'est tenue le à laquelle étaient invités tous les germinois. Elle était centrée en grande partie sur les travaux de Chevillèle et a rassemblé une cinquantaine de participants.

2. Travaux de Chevillèle

Une réunion s'est tenue avec tous les services publics et les entreprises participants aux travaux de Chevillèle

3. 13 juillet

Feu d'artifice : La municipalité attend l'arrêté de la préfecture pour éventuellement annuler le feu d'artifice compte tenu de la sécheresse qui règne. Il peut être reporté à une date ultérieure, le contrat ayant été signé. En revanche, les autres activités festives sont maintenues.

4. Installation d'un jeu cours d'école maternelle

La commune envisage d'installer un toboggan dans la cour de l'école maternelle. Il y a un problème pour le sol dont le coût n'a pas été chiffré correctement. Le coût du toboggan tout compris se monterait à 32 983 €. Ce qui semble excessif.

5. Élection présidentielle

Les deux tours sont prévus les 18 avril et 2 mai

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h45.

Monsieur JEANTOT Jérôme

Secrétaire de séance



Monsieur DUSACQ Maxime,

Maire

